



Procès verbal

COMMISSION DES CHAMPIONNATS Réunion du 22 février 2023 - PV N°23

PRESENTS : Mme COMBEAU Anne Marie - MM. COMBEAU Jean Jacques - DOUGNAC Daniel - NOVARO Marc - PLU Dominique

EXCUSE : M. RAIGNIER Christian

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges (Titre III Art.XIV.2 des R.P. du District).

EXPLOITATION DES RESULTATS DE LA JOURNEE DES 18 ET 19.02.2023

FEUILLES DE MATCHS TRANSMISES AUX COMMISSIONS

DISCIPLINE

DEPARTEMENTAL 2

Poule A 50137.2 PERIGORD FOOT US - THIVIERS ND DGNE

50138.2 CHATEAU L'EVEQUE - TERRASSON USA

51004.2 MONTIGNAC - MARQUAY/TAMNIES

DEPARTEMENTAL 4

Poule C 51448.2 MONTIGNAC 2 - SARLAT CARSAC Ent. 4

Poule E 50844.2 PETIT BERSAC - LA ROCHE CHALAIS 2

FUTSAL COUPE DORDOGNE

54428.1 VERGT - COURSAC

FEMININES A 11

51956.2 Ent. CAUMONT USVP - LALINDE COUZE SAUVEBOEUF

FEUILLES DE MATCHS INCOMPLETES OU NON CONFORMES

DEPARTEMENTAL 4

Poule C 51038.2 BELVES 2

Poule C 51041.2 LE BUGUE

FUTSAL COUPE DORDOGNE

54428.1 VERGT

FEMININES U14-17

54246.1 LAVERGNE MIRAMONT

FORFAIT D'UNE JOURNEE

L'équipe ci-dessous est déclarée battue sur le score de 3 buts à 0 et est pénalisée d'un point au classement en application de l'article 19 des Règlements Généraux de la LFNA. Ce club sera débité d'une amende de 40 € (2^{ème} forfait)

DEPARTEMENTAL 4

Poule B 51171.2 BASSIMILHACOIS 3